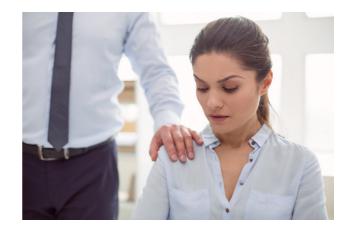


Référent harcèlement sexuel et agissements sexistes au travail



Date de dernière mise à jour 01 juillet 2024

Durée et organisation

Durée 1 jour

Lieu | Date

BRUZ | RENNES

07/10/2024

PLÉRIN | SAINT-BRIEUC

15/10/2024

Objectif de la formation

À l'issue de la formation, les stagiaires devront être capables de :

- Maîtriser le cadre et les enjeux du harcèlement et des agissements sexistes
- Savoir évaluer et accompagner les situations
- Elaborer un plan d'action personnalisé

Programme

Bloc 1 | CONTEXTE ET CADRE LEGAL

- Les enjeux liés au sexisme et au harcèlement sexuel
- Déconstruire les représentations
- Définir le harcèlement sexuel

Admission

Public

Tous publics : salariés, demandeurs d'emploi,

Pré-requis d'entrée en formation

Maîtriser les savoirs fondamentaux

Modalités et délais d'accès

Modalités

Inscription et signature de la convention de formation

Délais d'accès

Formation proposée pour minimum 1 session par an. Les inscriptions sont acceptées jusqu'à la semaine précédent le démarrage de la formation.

Parcours adaptés

Adaptation possible du parcours selon profil du stagiaire

Handicap

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre). En savoir +, contacter notre référent handicap : **ICI**

Coût

330 € HT

Modalités et moyens

- Que dit la Loi?
- Responsabilités et obligations dans l'entreprise
- Sanctions encourues : disciplinaires, civiles, pénales

Bloc 2 | LE RÉFÉRENT ET SES MISSIONS

Se positionner

- Connaître les acteurs internes et externes
- Cadre et limites d'intervention
- Construire une fiche de mission du RHS

Evaluer une situation

- Savoir discerner séduction/sexisme/harcèlement/agression sexuelle
- Le consentement et l'intention
- Lever les incompréhensions culturelles (personnelles et d'entreprise)

Accompagner les personnes

- Informer
 - Communiquer à l'ensemble des salariés
 - Informer la victime de ses droits et recours possibles
- Partager les informations
 - Conduire un entretien
 - Ecoute active, bienveillance et neutralité
 - Confidentialité et transparence
 - Discerner la demande et le besoin
- Accompagner
 - Dans les démarches d'une procédure
 - Orienter vers les personnes ressources
 - Adopter la juste distance

Bloc 3 | DIALOGUE SOCIAL ET PRÉVENTION

- Ètre identifié auprès des salariés
- Moyens de fonctionnement (délégation, déplacements...)
- Méthodologie de projet pour construire un plan d'action et conduire des animations de prévention

BON À SAVOIR

Depuis le 1er janvier 2019, tous les CSE et les entreprises de plus de 250 salariés, doivent désigner un référent chargé d'informer, d'orienter et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes. Cette formation a pour but d'accompagner les référents à la prise de leurs fonctions.

Indicateurs de performance

Satisfaction stagiaire :



100 %

Nombre d'apprenants formés : 12 salariés formés en 2023

pédagogiques

Méthodes pédagogiques

Formation en présentiel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages et/ou en distanciel pour certains modules.

Moyens pédagogiques

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

Équipe pédagogique

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseillers formations, référent handicap, équipe administrative

Modalités d'évaluation et d'examen

Démarche pédagogique

- Séquences d'apports théoriques
- Séquences de pédagogie inversée et de remédiation
- Mises en situation, cas pratiques et analyse partagée
- Remise d'un support pédagogique

Modalités d'évaluation

- Quiz au terme de chaque bloc
- Questionnaire de satisfaction « à chaud », puis un à froid dans les 6 mois suivant la fin de formation

Validation

Remise d'une attestation de compétences

Contacts

Contactez votre conseiller • ère inter :

- DPT 22-29 | Nadia LE CHANU | 02 96 58 69 86
- DPT 35-56 | Corinne PRIGENT | 02 96 58 07 27
- Vitré | Katia CANTIN | 02 99 74 11 89

1550 salariés formés en 2023 en Prévention | Santé | Sécurité

Pour obtenir des données précises, merci de contacter notre serviceQualité.

Indicateurs mis à jour le 01/07/2024